

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2013
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - FLOIRAC - Aménagement de la ZAC des quais - Lot 3 :
Travaux d'adduction d'eau potable et arrosage automatique - Marché n°07266U
- Avenant n°1- Décision - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC des Quais de Floirac, notre établissement public a confié en 2006 une mission de maîtrise d'œuvre au groupement Atelier Paysage / SOGREAH pour l'aménagement des espaces verts, la mise en place du réseau d'adduction d'eau potable et de l'arrosage automatique.

Pour la réalisation des travaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à l'entreprise SOGEA le lot 3 "Adduction d'eau potable et réseau d'arrosage primaire", par marché n°07266U, en date du 12 décembre 2007, pour un montant de 910 505,60 € HT (soit 1 088 964,70 € TTC).

Divers évènements, détaillés ci-après conduisent à des adaptations du projet, donnant lieu à des variations de quantités, à des prestations nouvelles et à une modification du délai d'exécution. Il convient de considérer ces évolutions dans le cadre d'un avenant n°1 au marché.

L'avenant n°1 porterait le montant des travaux à 8 91 893,60 € HT (soit 1 066 704,75 € TTC), représentant une baisse de 2,04 % du marché initial.

ADAPTATIONS DU PROJET :

- La non réalisation de la place de la Mairie et des voies adjacentes entraîne une diminution des quantités prévues au marché en raison de prestations abandonnées
Moins value : - 22 967 € HT
- La forte teneur en fer des eaux souterraines occasionne une dégradation des éléments de pompage en galva imposant leur remplacement par des éléments en inox.
Cela a pour conséquence la création des prix nouveaux suivants:

PN 1 – remplacement du clapet anti-retour : + 3 085,00 € HT
PN 2 – changement de la colonne de forage : + 1 270,00 € HT

Compte tenu des incidences financières de l'avenant n°1, le montant du marché est modifié comme suit :

Montant initial du marché :	910 505,60 € € H.T.
Variation des prix unitaires en moins-value :	- 22 967,00 € € H.T.
Incidence des prix nouveaux :	+ 4 355,00 € € H.T.
Sous-total avenant :	- 18 612,00 € € H.T.
Nouveau montant hors taxes du marché :	891 893,60 € € H.T.
T.V.A (19,6%) :	174 811,15 €
Nouveau montant du marché :	1 066 704,75 € € T.T.C.

Il est également proposé dans ce projet d'avenant de modifier la durée du marché initialement prévue de treize mois et de la porter à vingt mois, pour tenir compte des intervenants extérieurs au marché (construction des îlots de la ZAC, enfouissement des réseaux de la rue Jules Guesde) et de la coordination avec les autres lots.

Il apparaît dès lors nécessaire :

- d'autoriser Mr le Président à signer l'avenant n° 1 à intervenir,

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

Vu le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

Vu le marché initial n°07266U,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Que pour des motifs tenant à l'apparition de sujétions imprévues et de modifications du projet, il est nécessaire de conclure un avenant au marché n° 0726 6U relatif aux travaux d'adduction d'eau potable et de réseau d'arrosage primaire sur la ZAC des Quais à Floirac.

DECIDE :

ARTICLE 1:

Les termes du projet d'avenant n° 1 ci-annexé relatif au marché n° 07266U correspondant aux travaux d'adduction d'eau potable et de réseau d'arrosage primaire sur la ZAC des Quais à Floirac, sont approuvés.

ARTICLE 2:

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n° 1, ci-annexé, relatif au marché n° 07266U correspondant aux travaux d'adduction d'eau potable et de réseau d'arrosage primaire sur la ZAC des Quais à Floirac.

ARTICLE 3:

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe ZAC des Quais de l'exercice en cours, chapitre 011, compte 605, CRB UB00 et programme ZAC 04.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 FÉVRIER 2013**

PUBLIÉ LE : 7 FÉVRIER 2013

Mme. CHRISTINE BOST